



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



5685/10 (Presse 9)

(OR. en)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2991ème session du Conseil

### Affaires générales

Bruxelles, le 25 janvier 2010

Président **M. Miguel Ángel MORATINOS**  
Ministre des affaires étrangères et de la coopération

- \* La 2992ème session, consacrée aux relations extérieures, fait l'objet d'un communiqué de presse distinct (doc. 5686/10).

# P R E S S E

---

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a écouté une présentation de M. Miguel Ángel Moratinos, ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération, concernant les priorités de la présidence espagnole.*

*Le Conseil a décidé de transmettre au Parlement européen, pour avis conforme, un projet de décision relative à la conclusion d'un accord avec les États-Unis sur **le traitement et le transfert de données de messagerie financière de l'UE.***

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| <b>PARTICIPANTS</b> ..... | <b>4</b> |
|---------------------------|----------|

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

|   |   |
|---|---|
| PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTE ESPAGNOLE..... | 6 |
|---|---|

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

|  |   |
|--|---|
| – Accord entre l'UE et les États-Unis sur le transfert de données de messagerie financière ..... | 7 |
| – Arabie Saoudite - Exemption de visa pour le personnel diplomatique.....                        | 7 |
| – Règles supplémentaires pour la surveillance des frontières maritimes.....                      | 7 |

#### *AFFAIRES GÉNÉRALES*

|   |   |
|---|---|
| – Travaux dans les autres formations du Conseil ..... | 8 |
|---|---|

#### *MARCHÉ INTÉRIEUR*

|   |   |
|---|---|
| – Substances chimiques - Système REACH - Procédure de réglementation avec contrôle..... | 8 |
|---|---|

#### *ENVIRONNEMENT*

|   |   |
|---|---|
| – Produits biocides - Procédure de réglementation avec contrôle ..... | 9 |
|---|---|

#### *TRANSPORTS*

|   |   |
|---|---|
| – Convention douanière relative au transport international de marchandises..... | 9 |
|---|---|

#### *JEUNESSE ET ÉDUCATION*

|   |    |
|---|----|
| – Suisse - Participation à des programmes de l'UE ..... | 10 |
|---|----|

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

**Belgique:**

M. Olivier CHASTEL

Secrétaire d'État aux affaires européennes

**Bulgarie:**

M. Konstantin DIMITROV

Vice-ministre des affaires étrangères

**République tchèque:**

M<sup>me</sup> Milena VICENOVA

Représentant permanent

**Danemark:**

M. Per Stig MØLLER

Ministre des affaires étrangères

**Allemagne:**

M. Edmund DUCKWITZ

Représentant permanent

**Estonie:**

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

**Irlande:**

M. Dick ROCHE

Ministre adjoint auprès du premier ministre (Taoiseach) et au ministère des affaires étrangères, chargé des affaires européennes

**Grèce:**

M. Dimitris DROUTSAS

Ministre adjoint des affaires étrangères

**Espagne:**

M. Miguel Ángel MORATINOS CUYAUBÉ

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Ministre des affaires étrangères et de la coopération  
Secrétaire d'État à l'Union européenne

**France:**

M. Pierre LELLOUCHE

Secrétaire d'État chargé des affaires européennes

**Italie:**

M. Alfredo MANTICA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

**Chypre:**

M. Marcos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

**Lettonie:**

M. Andris TEIKMANIS

Ministre des affaires étrangères

**Lituanie:**

M. Vygaudas UŠACKAS

Ministre des affaires étrangères

**Luxembourg:**

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

**Hongrie:**

M. Péter BALÁZS

Ministre des affaires étrangères

**Malte:**

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

**Pays-Bas:**

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires européennes

**Autriche:**

M. Hans-Dietmar SCHWEISGUT

Représentant permanent

**Pologne:**

M. Mikołaj DOWGIELEWICZ

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

**Portugal:**

M. Luis AMADO

M. Pedro LOURTIE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères  
Secrétaire d'État aux affaires européennes

**Roumanie:**

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

Mme Andreja JERINA

Secrétaire d'État au service gouvernemental chargé de la croissance et des affaires européennes

**Slovaquie:**

M. Miroslav LAJČÁK

Ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

M<sup>me</sup> Astrid THORS

Ministre de l'immigration et des affaires européennes

**Suède:**

M. Carl BILDT

M<sup>me</sup> Amelie VON ZWEIGBERGK

Ministre des affaires étrangères

Secrétaire d'État des affaires européennes

**Royaume-Uni:**

M. Chris BRYANT

"Leader-adjoint" de la chambre des communes et secrétaire d'État

.....

**Commission:**

M. Karel de GUCHT

Membre

.....

**Secrétariat général du Conseil:**

M. Pierre de BOISSIEU

Secrétaire général

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTE ESPAGNOLE**

Le Conseil a pris acte de la présentation, par la présidence espagnole, du programme de travail qui est le sien pour la durée de son mandat (de janvier à juillet 2010).

Les priorités de cette présidence sont les suivantes:

- promouvoir la reprise économique et la croissance durable dans toute l'Europe et lancer la stratégie 2020 pour la croissance et l'emploi;
- mettre pleinement en œuvre le traité de Lisbonne;
- favoriser une Europe des droits et des libertés pour les citoyens de celle-ci;
- renforcer la politique étrangère de l'Union pour faire de l'UE un véritable acteur mondial.

La présidence mettra l'accent sur des mesures visant à favoriser la reprise économique à travers une croissance durable et orientée vers la création d'emploi. Il s'agit de renforcer la coordination, au niveau de l'UE, des politiques économiques des États membres, en préalable au lancement de la stratégie 2020 pour la croissance et l'emploi.

Le traité de Lisbonne étant désormais entré en vigueur, c'est à la présidence espagnole qu'il revient d'assumer, comme sa première priorité, la responsabilité d'une mise en œuvre entière et minutieuse dudit traité.

Pour renforcer son rôle et son influence au niveau mondial, l'Union doit favoriser l'établissement de liens étroits avec ses citoyens et obtenir le soutien et l'engagement de ceux-ci. C'est pourquoi, la présidence a l'intention de renforcer les droits, les libertés civiles et la sécurité des citoyens de l'UE ainsi que de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans le domaine des affaires étrangères, la présidence coopérera étroitement avec le président du Conseil européen et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en vue de faire valoir au maximum les possibilités offertes par le nouveau traité. L'Union dispose maintenant des moyens de rationaliser et de renforcer sa politique étrangère et de sécurité commune ainsi que d'assumer le rôle qui lui revient sur la scène internationale en tant qu'acteur mondial à part entière, afin de promouvoir ses intérêts et ses valeurs.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

#### **Accord entre l'UE et les États-Unis sur le transfert de données de messagerie financière**

Le Conseil a décidé de transmettre au Parlement européen, pour avis conforme, un projet de décision relative à la conclusion d'un accord avec les États-Unis sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière de l'UE aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme ([doc. 5305/10](#)).

#### **Arabie Saoudite - Exemption de visa pour le personnel diplomatique**

Le Conseil a adopté une décision autorisant la France à exempter, à compter du 1<sup>er</sup> février 2010, les titulaires de passeports diplomatiques émis par l'Arabie saoudite de l'obligation de visa pour l'UE. La décision modifie les instructions consulaires communes adressées aux représentations diplomatiques et consulaires de carrière ([doc. 17584/1/09 REV 1](#)).

#### **Règles supplémentaires pour la surveillance des frontières maritimes**

Le Conseil a approuvé un projet de décision du Conseil visant à compléter le code frontières Schengen en ce qui concerne la surveillance des frontières extérieures maritimes dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par l'Agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne).

Le projet de décision sera transmis au Parlement européen conformément à la procédure de réglementation avec contrôle de l'UE. La mesure sera adoptée par le Conseil d'ici quelques mois, pour autant que le Parlement européen ne s'y oppose pas.

Le projet de décision vise à renforcer les contrôles aux frontières en fournissant des règles applicables aux opérations aux frontières maritimes et des lignes directrices non contraignantes applicables aux cas de recherche et de sauvetage et au débarquement dans le cadre d'une opération aux frontières maritimes coordonnée par l'Agence Frontex<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.frontex.europa.eu/>

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Travaux dans les autres formations du Conseil**

La Conseil a pris acte d'un rapport de la présidence sur les travaux dans les autres formations du Conseil ([doc. 5405/10](#)).

## **MARCHÉ INTÉRIEUR**

### **Substances chimiques - Système REACH - Procédure de réglementation avec contrôle**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, d'un règlement visant à modifier le règlement REACH en ce qui concerne les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation des substances suivantes: dichlorométhane, huiles lampantes et allume-feu liquides et composés organostanniques.

Ce règlement modifiera, au moyen de la procédure de réglementation avec contrôle, l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH).

Au titre de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité.

## **ENVIRONNEMENT**

### **Produits biocides - Procédure de réglementation avec contrôle**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, d'un règlement concernant la mise sur le marché des produits biocides.

Ce règlement prévoit une prorogation de la dérogation actuelle à l'interdiction des produits biocides contenant des substances actives qui ne figurent pas à l'annexe II of règlement (CE) n° 1451/2007 ni aux annexes I ou IA de la directive 98/8/CE, jusqu'au 14 mai 2014, lorsqu'un examen des substances actives existantes viendra à échéance.

Au titre de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité.

## **TRANSPORTS**

### **Convention douanière relative au transport international de marchandises**

Le Conseil a adopté une décision sur la position à adopter par l'UE en ce qui concerne les modifications de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (convention TIR).

Ces modifications concernent en particulier des améliorations de la procédure d'habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution. Elles réorganisent la procédure de manière à faciliter la compréhension et l'application de la procédure.

**JEUNESSE ET ÉDUCATION****Suisse - Participation à des programmes de l'UE**

Le Conseil a adopté une décision approuvant la signature et l'application provisoire d'un accord entre l'UE et la Suisse établissant les termes et conditions de la participation de la Suisse au programme "Jeunesse en action" et au programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (2007-2013) ([doc. 13104/2/09 REV 2](#)).

---